

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°036/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 08 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	13
VOTANTS	:	15

OBJET : NOMINATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

À la suite des nouvelles élections municipales, Monsieur le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, propose de nommer les membres du Conseil d'Administration.

VU le décret n°2023-632 du 20 juillet 2023 abrogeant l'article R.123-7 du CASF limitant le nombre d'élus du Conseil Municipal siégeant au CA du CCAS ;

VU l'article L123-6 du CASF qui rappelle le principe de parité entre membres élus et membres nommés ;

Il est proposé de fixer à DIX le nombre d'administrateurs du CCAS, en plus du Maire, Président de droit, répartis comme suit :

- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal

- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Monsieur le Maire propose de désigner les 5 membres représentants des élus municipaux :

- Marie-Dominique DUBOIS-DENEL
- Margot MERLE
- Muriel PAYAN
- Myriam BERAUD
- Constance DE ROHAN WILLNER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

FIXE à DIX le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, en plus du Maire, Président de droit.

DESIGNE les 5 membres représentants des élus municipaux :

- Marie-Dominique DUBOIS-DENEL
- Margot MERLE
- Muriel PAYAN
- Myriam BERAUD
- Constance DE ROHAN WILLNER

PREVOIT que la désignation des 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles fera l'objet d'un arrêté municipal à l'issue de l'affichage réglementaire (15 jours minimum) et de la réception des candidatures.

Parmi les membres nommés doivent figurer :

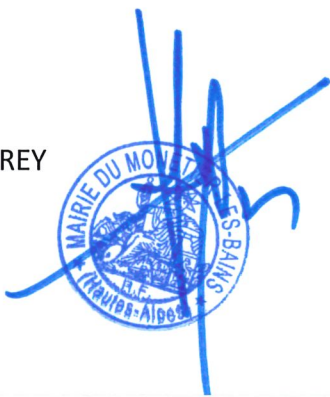
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF).
- Un représentant des associations de personnes âgées et retraités du département.
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Une personne participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance,

Marie-Dominique DUBOIS DENEL

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Dubois', is written below the printed name of the secretary.